

107 boulevard de Magenta 75010 PARIS Tél.: (33-1) 4461 03 25 - Fax: (33-1) 4461 03 20 http://survie. org e-mail: contact@survie.org

Biens mal acquis Une brèche dans l'impunité de la Françafrique

Communiqué, le 10 novembre 2010

L'association Survie se félicite de la décision de la Cour de cassation qui vient de juger recevable la constitution de partie civile de l'ONG Transparence International-France dans l'affaire des biens mal acquis. Cette décision est un camouflet pour le Parquet qui s'est opposé, à plusieurs reprises, à toute enquête.

L'ouverture d'une information judiciaire doit permettre d'évaluer l'ampleur des détournements de fonds publics et de la corruption qui caractérisent la gestion de certains pays africains par des chefs d'Etat qui bénéficient du soutien des autorités françaises.

L'association Survie, impliquée dans la première plainte déposée en 2007, a suivi avec attention l'évolution de ce dossier marqué par les obstructions d'un Parquet aux ordres de l'exécutif, qui souhaitait enterrer une affaire si sensible d'un point de vue diplomatique.

Si cette décision de la Cour de Cassation marque, à défaut d'un tournant, une évolution dans la relation entre la France et certaines dictatures africaines, il est cependant très significatif que cela soit le fait de l'institution judiciaire et non du Président de la République et du pouvoir exécutif, lesquels n'ont jamais remis en cause le soutien apporté à ces régimes par la France.

L'association Survie souhaite que l'information judiciaire qui sera ouverte dans les prochaines semaines ne se limite pas aux acteurs africains du dossier et mette également en lumière les responsabilités politiques et économiques françaises (notamment des banques) dans ces détournements de fonds publics. Car, si ceux-ci ont permis l'acquisition d'un patrimoine colossal par les familles Bongo, Sassou Nguesso et Obiang, il est de notoriété publique qu'une partie a financé, illégalement, la vie politique française.

Il faut espérer que la procédure ira jusqu'au bout, à savoir la restitution de ces biens mal acquis comme ce fut le cas avec les avoirs du nigérian Sani Abacha, et qu'elle contribuera à remettre durablement en question les relations franco-africaines marquées jusqu'ici par le sceau de l'impunité et de la complicité entre les autorités françaises et des chefs d'Etat prédateurs de leurs propres pays.

La prudence reste toutefois de mise, car la procédure judiciaire s'annonce longue et semée d'embûches. Le pouvoir de nuisance, d'influence, d'intimidation des chefs d'Etat visés et des soutiens dont ils disposent au sein de nos institutions reste considérable.

La mort suspecte, le 2 février 2009 à Brazzaville, du militant franco-congolais Bruno Ossebi (qui désirait se joindre à la plainte), à qui nous nous devons de rendre hommage en ce jour symbolique ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à cette avancée judiciaire, nous rappelle qu'une dynamique de coopération, de solidarité et de vigilance collective doit réunir aujourd'hui tous ceux qui, associations, particuliers, plaignants, juristes, Français, Africains veulent faire progresser ce dossier.

L'association Survie, qui lutte depuis 25 ans contre l'impunité de la Françafrique continuera à prendre part à ce combat collectif si important.

Communiqué de Transparence International France du 9 novembre 2010 : http://www.transparence-france.org/e upload/pdf/cp bma cassation sans renvoi octobre 2010 vf.pdf

Contact presse:

Stéphanie Dubois de Prisque, chargée de Communication Tel.: 01 44 61 03 25 stephanie.duboisdeprisque@survie.org